



Le Saint-Siège

**AUDIENCE DU PAPE JEAN PAUL II
AUX PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE***

Samedi 23 septembre 2000

*Madame la Présidente du Parlement européen,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Parlements de l'Union européenne,*

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue ici au Vatican, en ce lieu qui a été associé depuis les origines aux grandes étapes de la vie du continent européen. Je salue avec déférence Monsieur le Sénateur Nicolas Mancino, Président du Sénat italien, qui s'est fait votre interprète, et je le remercie des aimables paroles qu'il a prononcées en votre nom.

Votre Conférence est une manifestation hautement significative du processus d'union européenne qui, ces dernières années, a connu de nouvelles avancées. En ce siècle qui s'achève, nous n'avons pas manqué, mes prédécesseurs et moi-même, de donner notre appui à la réalisation du grand projet de rapprochement et de coopération des États et des peuples de l'Europe.

Vous-mêmes qui présidez aux instances législatives représentatives de vos peuples, vous êtes témoins de la convergence étroite qui se manifeste entre les intérêts de vos pays respectifs et ceux de l'unité plus vaste que forme l'Europe. J'observe avec satisfaction que l'Union souhaite accueillir de nouveaux États membres et qu'elle adopte une attitude d'ouverture et de flexibilité face à l'avenir. L'union européenne demeure un chantier créatif, et c'est la meilleure garantie de sa réussite pour le plus grand bien de ses citoyens, dont elle s'engage à préserver la diversité culturelle, et en même temps à garantir les valeurs et les principes auxquels les pères fondateurs étaient attachés et qui constituent leur patrimoine commun.

Selon le génie qui lui est propre, l'Union européenne a déjà développé des institutions communes, en particulier un système de contrepoids des pouvoirs de contrôle qui sont une garantie pour la

démocratie. L'heure est probablement venue maintenant de faire la synthèse de ces acquis en une construction à la fois simplifiée et plus vigoureuse. L'Union européenne saura certainement trouver la formule juste pour satisfaire les aspirations de ses citoyens et assurer le service du bien commun.

Dans l'enseignement social de l'Église catholique, puisé dans la révélation biblique et le droit naturel, la notion de bien commun s'étend à tous les niveaux où la société humaine s'organise. Il y a un bien commun national, au service duquel les institutions des États sont placées. Mais il y a aussi - qui pourrait le nier à l'heure de la compénétration des économies et des échanges en Europe et plus largement dans le monde? - un bien commun continental et même universel. L'Europe est en train de prendre de mieux en mieux conscience des dimensions du bien commun européen, c'est-à-dire de l'ensemble des initiatives et des valeurs que les pays européens doivent poursuivre et défendre conjointement s'ils veulent répondre de manière appropriée aux besoins de leurs concitoyens.

Si l'Union européenne devait passer au stade d'une constitution formelle, elle sera amenée à faire un choix sur le type de système qu'elle entend privilégier. Entre les différents systèmes, des aménagements sont possibles. L'Église pense que les systèmes de gouvernement relèvent du génie des peuples, de leur histoire et de leurs projets. Elle souligne toutefois que tous les systèmes doivent avoir pour objectif le service du bien commun. En outre, tout système, résistant à la tentation de se renfermer égoïstement sur soi, doit être ouvert aussi à d'autres États du continent qui désirent collaborer avec cette union européenne, de façon qu'elle soit le plus large possible.

Je ne peux que me réjouir de voir invoqué, de plus en plus, le fécond principe de subsidiarité. Lancé par mon prédécesseur Pie XI dans sa célèbre encyclique *Quadragesimo anno* en 1931, ce principe est l'un des piliers de toute la doctrine sociale de l'Église. Il est une invitation à répartir les compétences entre les différents niveaux d'organisation politique d'une communauté donnée, par exemple régional, national, européen, en ne transférant aux niveaux supérieurs que celles auxquelles les niveaux inférieurs ne sont pas en mesure de faire face pour le service du bien commun.

La sauvegarde des droits de l'homme fait partie des exigences imprescriptibles du bien commun. L'Union européenne s'est engagée dans la rude tâche de rédiger une "Charte des droits fondamentaux", dans un esprit d'ouverture et d'attention aux suggestions des associations et des citoyens. Déjà en 1950, les pays fondateurs du Conseil de l'Europe avaient adopté la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, suivie en 1961 de la Charte sociale européenne. Les déclarations de droits délimitent en quelque sorte le domaine intouchable dont la société a conscience qu'il ne peut être soumis aux jeux des pouvoirs humains. Bien plus, le pouvoir reconnaît qu'il est constitué pour sauvegarder ce domaine, qui a pour centre de gravité la personne humaine. Ainsi, la société reconnaît qu'elle est au service de la personne dans ses

aspirations naturelles à se réaliser comme être personnel et social à la fois. Ces aspirations inscrites dans sa nature constituent autant de droits inhérents à la personne, comme le droit à la vie, à l'intégrité physique et psychique, à la liberté de conscience, de pensée et de religion.

En adoptant cette nouvelle Charte – quelle que soit sa future qualification –, l'Union européenne ne devra pas oublier qu'elle est le berceau des idées de personne et de liberté, et que ces idées lui sont venues de sa longue imprégnation par le christianisme. Selon la pensée de l'Église, la personne est inséparable de la société humaine dans laquelle elle se développe. En créant l'homme, Dieu l'a inséré dans un ordre de relations qui lui permettent de réaliser son être. Cet ordre, nous l'appelons l'ordre naturel, qu'il appartient à la raison d'explorer de manière toujours plus explicite. Les droits de l'homme ne peuvent être des revendications contre la nature même de l'homme. Ils ne peuvent qu'en découler.

Puisse l'Union européenne connaître comme un nouveau sursaut d'humanité ! Qu'elle sache dégager le consensus nécessaire pour inscrire parmi ses plus hauts idéaux la protection de la vie, le respect de l'autre, le service mutuel et une fraternité sans exclusion. Chaque fois que l'Europe puise dans ses racines chrétiennes les grands principes de sa vision du monde, elle sait qu'elle peut aborder son avenir avec sérénité.

Sur vous-mêmes, sur vos familles sur les peuples, et sur les nations que vous représentez, j'invoque de grand cœur la Bénédiction du Tout-Puissant.

*AAS 93 (2001), p.18-21.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XXIII, 2 p. 449-452.

L'Osservatore Romano 24.9.2000 p.6.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.40 p.10.

La Documentation Catholique n.2234 p. 860-862.

© Copyright 2000 - Libreria Editrice Vaticana